

Compte-rendu

Séance du 12 juillet 2016

Le douze juillet deux mille seize, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 juillet 2016, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Guy ROMAIN, Maire.

Etaient présents : M. ROMAIN, M. TOUCHAIN, Mme LEBRETON, M. BIGOT, Mme ROUTIER, M. THOUIN, Mme LEPLÉ, M. HAUTON, M. SAUQUES, Mme PIERRE dit FORTIER, Mme GOMEZ, M. HAREL, Mme NOËL, M. BEQUET, M. PINHO, Mme MORIN, Mme HERVIEUX, Mme TASSUS, M. GOURDEL, M. MIFTAH.

Etaient absents et excusés : M. LAURENT (Pouvoir à M. TOUCHAIN), Mme LIARD, M. BOUÉ (Pouvoir à Mme ROUTIER), Mme BERTOLINI (Pouvoir à M. ROMAIN), Mme GAUDEMER (Pouvoir à M. GOURDEL), M. de COLOMBEL (Pouvoir à Mme TASSUS). M. MONNIER.

Secrétaire de séance : M. PINHO.

M. Christophe BOUSCAUD, Directeur d'Orne Habitat et M. Jean-Michel PAREIN, responsable des travaux, présentent à l'assemblée le projet de construction de 14 logements rue Lafayette.

1°) SERVICES PUBLICS LOCAUX : FIXATION DES TARIFS POUR 2017

Le Conseil de Vimoutiers, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs dont la liste est consultable en Mairie, à compter du 1^{er} janvier 2017.

2°) PATRIMOINE : MODIFICATION DES CONDITIONS DE MISE EN SERVICE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil de Vimoutiers, à l'unanimité, décide d'adopter le principe d'une coupure de l'éclairage public une partie de la nuit de 23H00 à 06H00 sur tout le territoire de la commune et de donner délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et les modalités de coupure de l'éclairage public.

3°) VIE ASSOCIATIVE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil de Vimoutiers, à l'unanimité, décide de refuser les demandes de subventions sollicitées par les associations suivantes : A.S. Gacéenne et ARRAPA.

INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire donne connaissance à l'assemblée des actes pris dans le cadre de la délégation prévue à l'article L 2122-22 du C.G.C.T. :

URBANISME

Décision n° 20-2016 du 21 juin 2016 concernant la renonciation au droit de préemption sur le bien cadastré AV n° 16 et 17, situé Le Parc Catherine.

Séance levée à 21 h 25